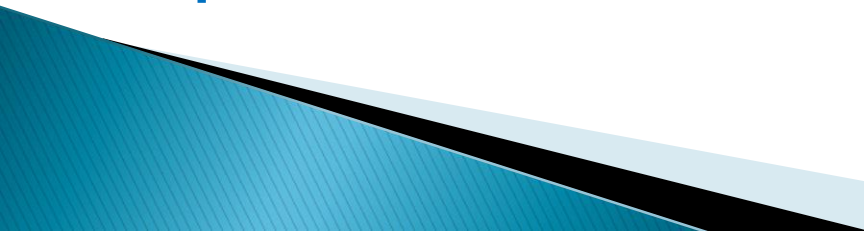




TOAC Squash

Règles de Remboursement

Conditions

- ▶ Seules les compétitions par équipes entrent dans ce cadre
 - ▶ Les remboursements ne sont valables que pour les joueurs (remplaçants inclus), pas les accompagnants
 - ▶ Les aides pour les jeunes sont étudiées au cas par cas et ne sont applicables que pour les compétitions nationales
 - ▶ Les remboursements sont conditionnés par la présentation des factures
- 

Détails des prises en charge

- ▶ Hébergement + petit déjeuner : **100%** sur la base du tarif IBIS Sport (30€/personne/nuit en moyenne)
- ▶ Carburant : **100%**
- ▶ Péage : **100%**
- ▶ Voiture du TOAC (sur demande) ou voiture personnelle
- ▶ Repas soir (uniquement) : **50% avec plafond de 20€** de remboursement/repas/personne

Cas Particuliers

- ▶ Pour certains longs déplacements des équipes Nationales et des Championnats de France, l'option « avion » pourra être étudiée → les capitaines d'équipe doivent anticiper la préparation des déplacements afin d'établir la meilleure option
- ▶ Pour l'Hotel, le tarif IBIS Sport peut varier en fonction de la destination → une réévaluation se fera faite en fonction de la destination